

UNIVERSITÉ	IFMK				
Année de sélection	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		
L1	K1 (S1-S2)	K2 (S3-S4)	K3 (S5-S6)	K4 (S7-S8)	
PASS - LAS	UE 1 Santé publique	UE 5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 1	UE 15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 2	UE 14 (S7) Droit, législation et gestion d'une structure	
	UE 2 Sciences humaines et sciences sociales		UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuro-musculaire		
	UE 3 Sciences biomédicales		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
	UE 4 Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques		
	UE 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	UE 19 Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculo-squelettique 2		Sciences et ingénierie en kinésithérapie	
		UE 20 Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuro-musculaire 2			
		UE 21 Évaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2			
	UE 7 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	UE 22 (S6-S7) Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		Apprentissages et approfondissements	
		UE 23. (S6-S7) Interventions spécifiques en kinésithérapie			
	UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique				
	UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche	UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie			
	UE 9 Langue anglaise professionnelle		UE 26 Langue anglaise professionnelle		
		UI 10 Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	UI 25 (S6) Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	UE 28 Mémoire	
				UI 29 (S8) Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	
	UE 11 Formation à la pratique masso-kinésithérapique		UE 30 Formation à la pratique masso-kinésithérapique		
UE 12 optionnelle 1	UE 13 optionnelle 2	UE 31 optionnelle 3	UE 32 optionnelle 4		
60 ECTS	60 ECTS	120 ECTS	180 ECTS	DEMK = 240 ECTS	